

**CESER** : **5 février 2018**  
**Intervention n°** : **03**  
**Document** : **Budget primitif 2018**  
**Orateur** : **Evelyne Lucas**

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques,

Nous avons discuté ici en fin d'année dernière les orientations budgétaires du Conseil régional de Bretagne.

Cela avait été l'occasion pour nous de dire notre satisfaction de voir la collectivité contribuer aux nécessaires efforts de redressement des comptes publics. Mais également d'approuver son choix d'y faire face par la mise en œuvre de davantage de logiques partenariales, notamment en matière de développement économique.

Nous constatons que ces orientations se concrétisent dans ce budget primitif. Mais la présentation qui en est faite rend difficile l'analyse : les indicateurs détaillés par projets manquent, le rappel des sommes engagées lors de précédents exercices font défaut.

Il nous semble essentiel de pouvoir disposer de chiffres précis, associés à des indicateurs de résultat, par type d'entreprise ou par secteur d'activité. Ces données sont essentielles pour porter un regard plus précis sur le projet régional.

Sur la fond, la démarche de clarification de l'écosystème d'appui à l'innovation, associée à un maintien des efforts budgétaires sur ce poste, est une illustration de ce que nous pouvons mettre en place. L'association de tous les acteurs, positionnés dans l'ensemble de la chaîne de l'innovation, facilitera le recours de nos entreprises aux dispositifs en leur faveur et évitera les chevauchements.

En matière de soutien à la création/reprise, l'instauration du dispositif unique PASS Création en 2018 prolonge cet objectif d'accroître la lisibilité de la politique régionale. Cette volonté de simplification doit être encouragée et l'accès aux aides facilité pour les entreprises. Cela reste encore, malgré les efforts fournis, d'une complexité qui contraint certaines entreprises à ne pas y recourir. Aussi, les services d'accueil physique des entreprises doivent être préservés et soutenus.

Et nous pouvons aller plus loin pour faciliter l'action des entrepreneurs bretons, particulièrement en matière d'accompagnement des entreprises dans les territoires. Si les premiers partenariats se mettent en œuvre avec les intercommunalités sur quelques dispositifs d'aide, et nous nous en félicitons, de nombreuses pistes de travail doivent encore être explorées, notamment entre les Chambres consulaires et les EPCI : revitalisation des centres-villes, économie circulaire, tourisme, accompagnement des TPE/PME, sensibilisation à la transmission d'entreprises... Les sujets sont nombreux et concernent également la Région et la nouvelle équipe de développeurs économiques, dans un souci d'éviter tout doublon de fonctions.

Je vous remercie de votre attention.